

Déclaration de Paris

Les représentants de la communauté académique et scientifique française et les responsables des institutions d'enseignement supérieur haïtiens membres de la CORPUCA, réunis à Paris les 11 et 12 mars, à l'invitation du gouvernement français :


- Consternés par la catastrophe qui a frappé Haïti tout entier et l'Université haïtienne en particulier lors du séisme du 12 janvier,
- Conscients de l'ampleur des dégâts et de l'importance de l'aide à mobiliser pour gérer l'urgence et pour préparer la reconstruction du pays à moyen et long termes,
- Assurés que la France peut fournir un appui particulièrement significatif dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Convaincus que l'efficacité de l'effort de coopération à mettre en place est intimement liée à la qualité de sa coordination et de sa cohérence globale,
- Intéressés à rechercher la meilleure coordination des nombreuses actions de solidarité en faveur d'Haïti,
- Résolus à engager la reconstruction et même la refondation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti,
- Reconnaissant le rôle fondamental de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la reconstruction et le développement économique,
- Considérant que les dispositifs de formation doivent reposer sur des infrastructures modernes, sur des ressources humaines de qualité et sur un environnement intellectuel, culturel et professionnel attractif,

Et en accord avec l'Agence Inter-établissements de la Recherche pour le Développement (AIRD), la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR),


1. demandent à la communauté internationale de sanctuariser une part significative – estimée à 500 millions d'euros sur 10 ans, ou au moins équivalente, en proportion, à la part que les pays développés consacrent au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche – de l'aide financière internationale qui sera décidée à l'occasion de la conférence de New-York du 31 mars 2010,
2. s'engagent à mettre en œuvre les conclusions des travaux des rencontres universitaires France – Haïti des 11 et 12 mars à Paris.


Paris, le 12 mars 2010

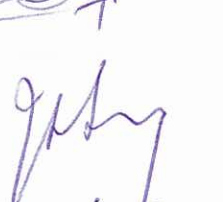
Les signataires de la Déclaration de Paris

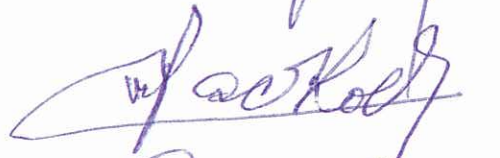
 recteur UNDIH

, recteur AUF


 DG AIRD
recteur UEH

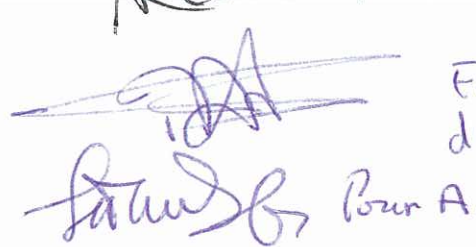
 DG AIRD
Inesident CORPUA

 Rectrice Université Carri

 DIRECTEUR ENST

 CTRPA

 Université Bourgogne

 Ecole Supérieure d'Infophonique
d'Albi (ESIH)
Pour A.G. INUQUA